Le filet du pêcheur

Bulletin trimestriel de liaison

Les Amis de La Seyne
Ancienne et Moderne

N° 114 – Mars 2010
Prix : 3 €
C.P.P.A.P. N° 0413G88902
I.S.S.N. N° 0758 1564

Siège Social :
Le Charles Gounod – Bât.2
Rue Georges Bizet
83500 LA SEYNE SUR MER
☎ / fax : 04 94 94 74 13

LES AMIS DE LA SEYNE ANCIENNE ET MODERNE

Présidente : Mme Jacqueline PADOVANI
Directeur de la Publication : M. Bernard ARGIOLAS
Réalisation : Mme Marie-Claude ARGIOLAS, M. Bernard, ARGIOLAS et Mme Germaine LE BAS
Photographies : M. Bernard ARGIOLAS
Illustrations et mise en page : Mme Germaine LE BAS
Adresse e-mail : lefiletdupecheur.asam@gmail.com

Le Filet du Pêcheur
N° 114
1er trimestre 2010

LE MOT DE LA PRESIDENTE

En ce début de printemps 2010, je viens vous souhaiter une bonne lecture de notre 114ème numéro du *Filet du Pêcheur.* Vous avez été nombreux à nous écrire, je vous remercie de votre fidélité à notre Société.

Au sein du C.A. saluons l'entrée de Jean-Claude AUTRAN. Merci à tous les membres de m'avoir renouvelé leur confiance. Nous allons ensemble poursuivre au mieux l'œuvre commencée.

Notre cycle de conférences a repris le lundi 1er février. Notre Vice-président, André BLANC, nous a entretenus sur *"La Bataille de l'eau"*, la projection étant assurée par Bernard ARGIOLAS. Dans ce bulletin vous trouverez le programme élaboré pour ce début de printemps 2010 : conférences, sorties…

Je souhaite que notre Société vous transmette, le plus longtemps possible, l'histoire, les traditions de nos terroirs seynois et régional et puisse, modestement, participer à la conservation de notre patrimoine au sens large du terme.

Merci à tous ceux qui contribuent à la bonne marche de notre Association et qui apportent leur aide efficace.

ERRATUM

Le poème, paru dans le *Filet du Pêcheur* n°112 sous le titre *"Tempête dans le vent",* a bien été écrit par notre poète Jean BRACCO. Notre jeune poète Yannis SANCHEZ ne doit pas être oublié pour autant, et son poème omis, s'intitulant *"Oui",* est publié dans ce n°114. La Présidente et l'équipe de rédaction prient Jean BRACCO, Yannis SANCHEZ et vous, cher lecteur, de bien vouloir les excuser de ces confusions et omissions et espèrent les avoir définitivement réparées.

Jacqueline PADOVANI

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente	Mme Jacqueline PADOVANI	2 Couv.
Vie de la Société		3 Couv.
Bulletin d'adhésion		
Poésie : *Hymne au Printemps*	M. André ROUX	4 Couv.
Carnet		1
Conférence du 8 juin 2009 : *20 ans de communications sous-marines à grande distance (1988-2008)*	M Gérard FOUCHARD et M. Alain VAN OUDHEUSDEN	2
Conférence du 9 novembre 2009, *Le Procès des Templiers*	M. MIQUEL	8
Conférence du 1er février 2010 : *La Bataille de l'eau*	M. André BLANC	10
Poésie : *Oui*	M. Yannis SANCHEZ	14
Le Coin des Gourmets	Mme Magdeleine BLANC	15
Détente	M. André BLANC	16

LE CARNET

"Les Amis de La Seyne Ancienne et Moderne" sont dans la peine suite au décès de Jean SICARD, époux depuis soixante-dix ans de Thérèse SICARD, longtemps notre trésorière, et père de notre Présidente, Jacqueline PADOVANI.
Comment faire l'éloge d'une personne telle que Jean? Tellement discret mais si aimable et toujours souriant.
Il a œuvré à la Société, membre éminent, toujours présent et dévoué aux côtés de son active épouse ainsi qu'auprès de sa fille Jacqueline dans ses fonctions d'animation de l'association.
Jean restera dans la mémoire de tous.
Tous les sociétaires se joignent aux membres du Conseil d'Administration pour apporter le témoignage de leur amitié attristée et profonde, et renouveler à Thérèse SICARD ainsi qu'à toute sa famille, leurs sincères condoléances.

Jacques BESSON à l'initiative de l'équipe de réalisation.

Nos joies

M. et Mme Jean BÉRENGER sont les heureux grands-parents de *Marion*, née le 11 août 2009, petite sœur de Louison. Marion et Louison sont les filles de Marie-Cécile BÉRENGER et Guilhem RICAVY.
M. et Mme Gérard GARIER sont les heureux grands-parents de *Coline*, née le 1er décembre 2009, première petite-fille de notre conférencier et nouveau membre de notre Société.
Tous nos vœux pour les bébés et félicitations aux familles.

Sortie et conférences

- La sortie aura lieu le samedi 24 avril. Au programme: la villa Ephrussi de Rothschild à Saint Jean Cap Ferrat et la villa Kérylos à Beaulieu.
- Conférences: - *"Jean Arèse et l'école municipale de musique"*, par l'association "Traqueurs de mémoire", le 19 avril.
  - *"Les grandes découvertes"* par Lucien PROVENÇAL, le 17 mai.

Conférence du 8 juin 2009
VINGT ANS DE TELECOMMUNICATIONS SOUS-MARINES
A GRANDE DISTANCE (1988-2008) par Gérard FOUCHARD.

Dans une conférence du 15 décembre 1997, Michel LEROY avait évoqué la découverte du télégraphe par Morse en 1937 et la naissance des télécommunications modernes au milieu du XIXe siècle. Rappelons qu'à cette époque, tous les grands Etats comprennent l'importance du télégraphe et s'en réservent le monopole, attribué au ministère des PTT (en France, loi du 2 mai 1837). Quelques années plus tard, le télégraphe est mis à la disposition du public (en France, loi du 1er mars 1851) non pas par la générosité des gouvernements, mais parce qu'il faut financer le développement des réseaux car on sait que les Etats ont toujours des besoins financiers supérieurs à leurs possibilités.

Le télégraphe se lance immédiatement à la conquête des espaces terrestres et maritimes par des lignes aériennes ou par des câbles sous-marins. L'Europe (plus précisément Londres) est reliée aux cinq continents dès 1872, et un réseau télégraphique enserre la terre entière. Les ressources financières des Etats et des promoteurs privés sont mobilisées pour construire un réseau sous-marin de 650000 km. Les capitaux nécessaires proviennent du recyclage des profits de matières premières comme le coton et la laine et des fortunes dégagées par les chemins de fer. Télégraphe et transports maritimes à vapeur se développent simultanément et la planète est colonisée.

L'usine des câbles sous-marins de La Seyne sur Mer est alors un élément essentiel de la politique française dans les PTT. Aujourd'hui encore, devenue la base sous-marine de France Télécom (Marine), elle est un rouage essentiel de la politique de FT dans l'entretien du réseau des câbles sous-marins de Méditerranée.

<u>Première partie</u> : vingt ans d'évolution des télécommunications pour les usagers devenus des clients.

Entre 1988 et 2008, la technologie des télécommunications a plus évolué en vingt ans que pendant le siècle précédent au point de modifier les comportements humains, des plus jeunes en particulier.

	1988[1]	**2000**	**2008**[2]
Capacité de base offerte	64 Kbit/s	64 Kbit/s	1 à 8 Mbit/s
Abonnés au téléphone	27 millions	34,2 millions	27,5 millions
Abonnés mobiles	170000 (Radiocom 2000)	14,3 millions (GSM)	56,0 millions (GMS + 3G)
Minitel 1 **Internet vocal** **Internet ADSL**	4 millions 0	7, 3 millions (max) 2,4 millions (vocal) wanadoo internat.	4000 - 17,8 millions
Abonnés numériques professionnels	1000 (lignes numéris)	14,3 millions (bande vocale)	12,5 millions (large bande)
Cabines téléphoniques	50000	50000	10000
Revenu global (Remarque)	13,5 milliards d'€ *87,6 milliards de F* (en France)	33,7 milliards d'€ (Internat. compris)	20 milliards d'€ (en France)
Personnel des opérateurs	159126	152346	130000

[1] - *Une chronologie du* 20e *siècle*, Edition FNARH, 2004
[2] - *Rapport public d'activité de l'ARCEP*, Second semestre 2008

En 1988, le premier objectif était de satisfaire l'offre de téléphone. Rappelons-nous quelques modifications visibles … La numérisation du réseau s'étend progressivement sur l'ensemble du réseau. Le téléphone à cadran est progressivement remplacé par un téléphone à touches qui relie l*'abonné* au central téléphonique par deux fils de cuivre. Le télex qui n'a que 40 ans est remplacé par les télécopies et on prévoit une généralisation des réseaux privés à la demande des entreprises.

Le réseau international se banalise. En mai 1988, les médias nous apprennent le lancement d'un premier satellite numérique (Intelsat 7 - 15000 circuits téléphoniques) puis en décembre 1988, de la mise en service d'un premier câble sous-marin transatlantique à fibres optiques TAT8 (2 x 280 Mbit/s – 7680 circuits). Vingt ans plus tard, le réseau international s'appuie sur des câbles à fibres optiques terrestres et sous-marins dont la capacité est multipliée par 50000 en vingt ans.

En vingt ans, le réseau local qui relie les *usagers* (devenus des *clients*), n'a pas beaucoup changé puisque deux fils de cuivre relient le poste du client au centre de télécommunications le plus proche. Par contre, plusieurs opérateurs offrent des services *mobiles* de la seconde (cellulaires) et de la troisième génération (UMTS). Le *client* reçoit des appels téléphoniques, mais également des SMS, voire des mails et même des photos et des vidéos. Il n'utilise plus les cabines téléphoniques qui meublaient la voie publique. Une quatrième génération de postes mobiles est annoncée pour juin 2010 (LTE) où le téléphone mobile sera un véritable ordinateur portable miniature.

Trois évolutions sont à l'origine de cette révolution des télécommunications.

- **La numérisation**. Celle du texte d'abord, puis de la voix et enfin des images (à partir de 1975). La numérisation des supports voit d'abord la capacité des fils de cuivre utilisés dans les liaisons inter-centraux multipliée par 30. Le réseau de transport est entièrement numérique à la fin des années 80 mais certaines options techniques comme la numérisation des câbles coaxiaux et des faisceaux hertziens atteignent leurs limites. L'introduction des fibres optiques pour le transport de l'information (1988) résout la question. Toutefois, en 2008, les fibres ne remplacent pas encore tous les fils de cuivre pour raccorder les abonnés.
- **La déréglementation du secteur des télécommunications**. Elle entraîne à la fois la fin des monopoles nationaux et la marginalisation du rôle du CCITT dans la normalisation des équipements (le CCITT est une émanation de l'UIT, filiale des Nations Unies). L'objectif initial de la déréglementation était initialement de faire baisser les prix mais l'offre de service a fait exploser le chiffre d'affaires du secteur des télécommunications pour les clients.
- **Le phénomène Internet**. La transmission selon le protocole Internet (IP) est un réseau ouvert contrairement au Minitel ouvert par l'opérateur France Télécom. Ce phénomène peut se développer à partir de 1996 mais n'apparaît en France en qu'en 1998. C'est en 1998 que les capacités de transmission du téléphone et d'Internet sont équivalentes. Internet est davantage lié à l'introduction des nouvelles possibilités technologiques (numérisation, fibres optiques et amplification optique) qu'aux conséquences de la déréglementation ou aux bienfaits de la concurrence.

Ainsi, vingt ans d'évolutions techniques, juridiques et commerciales ont conduit à rendre obsolète le réseau téléphonique constitué de lignes d'abonnés reliées à des autocommutateurs téléphoniques. La plus complexe réalisation humaine jamais construite dans le monde entier va s'éteindre brutalement en s'intégrant au réseau Internet.

Quant au réseau mondial des câbles sous-marins à fibres optiques, il interconnecte les réseaux terrestres et constitue le support de plus de 90% des télécommunications mondiales. Plus de 600000 km de liaisons sous-marines (la longueur du réseau télégraphique de 1935, alors à son apogée) ceinturent la planète. Si la part dévolue aux satellites de télécommunications est maintenant secondaire, elle reste indispensable pour relier la télédiffusion (radio et télévision), les mobiles maritimes ou terrestres, les régions peu peuplées et éloignées des mers, pour couvrir un grand événement mondial temporaire (compétition sportive ou grand événement médiatique localisé) ou pour suppléer à la destruction du réseau en cas de catastrophe régionale inattendue (tsunami, séisme).

En 2008, l'offre téléphonique et la télévision numérique sont désormais incluses dans l'offre Internet proposée par les opérateurs de télécommunications. Le téléphone est désormais inclus dans le réseau de l'Internet, comme le télégraphe fut intégré dans le réseau téléphonique dans les années 1960.

<u>Seconde partie</u> : description des câbles sous-marins à fibre optique et de leur environnement.

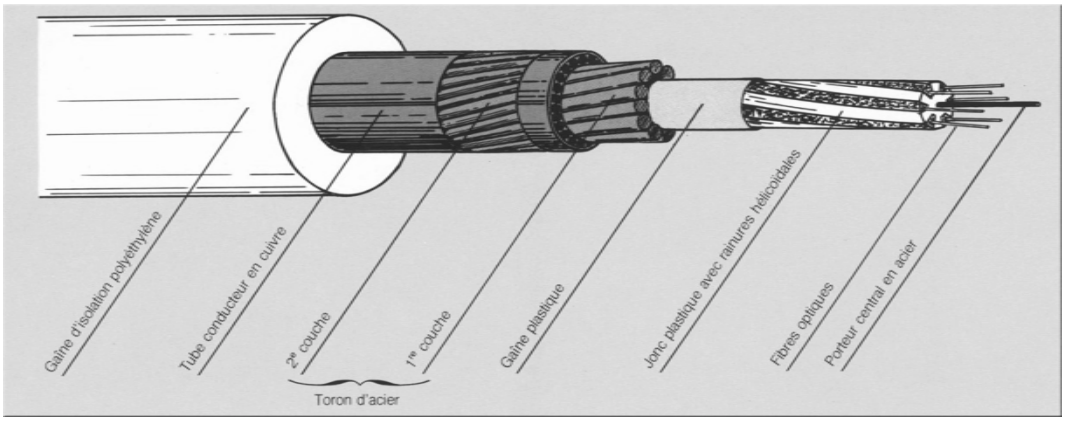

Les câbles sous-marins modernes sont un secteur de pointe à la portée de rares pays industrialisés. Les trois plus grands industriels qui se partagent le marché sont l'européen Alcatel-Lucent, l'américain Tyco et les japonais Fujitsu et NEC.

- La technologie des câbles sous-marins fait appel à de nombreux secteurs d'activités : la sidérurgie (câbles et fibres), les nanotechnologies (amplification du signal), la transmission (construction des réseaux) et l'informatique. Elle a permis en vingt ans de multiplier l'offre de capacité par 50000.
- L'environnement juridique national et international a changé depuis 1988. Les monopoles des PTT ont laissé la place à des opérateurs de télécommunications, soumis à la concurrence dans leur propre pays et sur la scène internationale. La pose des câbles sous-marins en mer doit suivre les règles définies par la Convention Internationale sur le Droit de la Mer du 10 décembre 1982 (signée à Montégo Bay) et la réglementation nationale (en France, le décret 2004-308 du 29 mars 2009).
- L'installation et l'entretien par des navires câbliers est un art. Pour poser un câble, il faut faire appel aux derniers travaux de recherche sous-marine, à la construction navale et aux techniques des travaux sous la mer. Il faut disposer de navires très spécialisés avec plusieurs machines de pose, une charrue d'ensouillage et un sous-marin télécommandé entre autres. Le navire utilise un positionnement dynamique et d'une navigation GPS pour manœuvrer au plus près de la route choisie, c'est à dire à quelques mètres près.

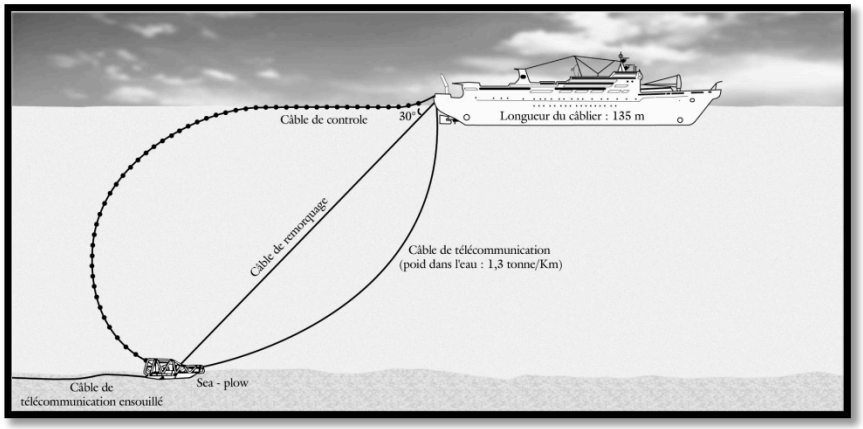

L'augmentation de capacité des systèmes optiques.

Le système sous marin à fibres optique comprend un câble, abritant les fibres optiques; des amplificateurs pour amplifier les signaux optiques; des boites de dérivations de fibres vers les centres intermédiaires et des centres terminaux. Le TAT 8 mis en service en décembre 1988 ouvre une nouvelle époque dans les télécommunications transocéaniques mais son prolongement de TAT 8 sur le territoire français, en dépit des diversités d'itinéraire, en coaxial et en Hz, offre des coupures d'exploitation pour des incidents divers qui se multiplient en territoire français. L'administration française reçoit bien le message et

décide alors de passer à la vitesse supérieure en investissant dans un réseau terrestre à fibres optiques (à partir de 1990, le programme interurbain est de plus de 3000 km/an, couvrant le territoire en cinq ans).

La boucle transatlantique TAT12/TAT13 (1995-1996) équipée d'amplificateurs optiques constitue un progrès encore plus significatif que le TAT 8. Le signal n'est plus reconstitué au niveau de chaque répéteur comme dans les systèmes précédents. Il conserve son intégrité le long de la liaison téléphonique. L'amplification directe du signal optique permet une explosion des débits offerts. Chaque câble TAT 12 et TAT 13 offre 10 Gbit/s (64x140 Mbit/s, soit l'équivalent de 120000 voies téléphoniques). Ce n'est pas la seule surprise car les ingénieurs s'aperçoivent également qu'on peut exploiter plusieurs signaux décalés en ligne dès lors que les amplificateurs ne détruisent pas le signal optique. On peut empiler les signaux, c'est le multiplexage de longueurs d'ondes.

Que faire de cette capacité disponible puisque les besoins du téléphone n'utilisent que 10 % de l'offre TAT 12/13 à l'horizon 2000 ? On peut assurer sans erreur que l'amplification du signal optique est à la base du succès de l'Internet.

En 2008, tout nouveau câble sous-marin permet l'utilisation de 8 paires de fibres exploitées à 40 Mbits. Sur chaque paire, 160 signaux (longueurs d'ondes différentes) sont possibles et équipés au fur et à mesure des besoins. C'est donc potentiellement une capacité disponible de 8 x 160 x 40 = 25600 Gbits (en 1988 : 2 x 0,28 = 0,56 Gbits). En vingt ans, l'augmentation de la capacité a été multipliée par 50000.

L'environnement des télécommunications.

L'environnement a été profondément modifié en vingt ans avec sa libéralisation selon un processus qui commence en 1984 aux Etats-Unis et en Grande Bretagne.

Les marchés des télécommunications européens sont totalement ouverts à la concurrence à partir du 1er janvier 1988. En Europe (CEE), la concurrence est plus tardive que dans les pays anglo-saxons puisqu'il s'agit d'agréger et d'intégrer des marchés nationaux fortement hétérogènes. La politique européenne des télécommunications essaie alors de conserver un équilibre entre libéralisation et harmonisation. Elle s'attache d'abord à ouvrir à la concurrence les marchés des équipements, puis progressivement la plupart des services de télécommunications.

La France s'est ouverte à la concurrence par la loi de réglementation des télécommunications 96-659 du 26 janvier 1996 (publiée au JO du 27 juillet) qui prévoit la disparition du monopole des PTT et la création de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) et de l'ART (Autorité de Régulation des Télécommunications), future ARCEP.

En janvier 1997, le secteur se composait :

- d'un service fixe, un marché de 18 milliards d'€, essentiellement orienté sur la téléphonie (15 milliards) et un opérateur unique pour les particuliers : France Telecom, propriétaire du réseau.
- un service mobile prometteur (2,5 millions d'abonnés) de 2 milliards d'€. Trois licences sont attribuées à FT, SFR et Bouygues.
- un réseau Internet débutant (500000 abonnés à la fin de 2007) sur ligne téléphonique numérique à 64 Kbit/s.

On lit souvent que la concurrence a permis la baisse du prix de la capacité.

En fait on pense que pour offrir un service public, la concurrence est vertueuse. Or, c'est généralement l'inverse : augmentation des prix, baisse de la qualité etc, sont toujours la conséquence de la privatisation de l'eau, du gaz, de l'électricité et du téléphone. Dans le cas qui nous intéresse, c'est particulièrement vrai. Les énormes capacités disponibles ont permis aux opérateurs de populariser l'utilisation de l'Internet d'abord auprès des universités puis le public, à faible prix puisque les infrastructures étaient payées par les utilisateurs du téléphone.

En 1998, les premières *offres triple pay* (Internet + téléphone + TV) sont offertes au public. Elles marquent l'intégration du téléphone (fixe et gratuit) dans l'offre ADSL des opérateurs qui distribue également les chaînes numériques disponibles gratuitement. Le téléphone devient donc le sous-produit de l'Internet en s'intégrant dans le réseau global, comme en 1960 lorsque 24 circuits télégraphiques s'intégraient dans un circuit téléphonique analogique.

<u>Troisième partie</u> : pose et entretien des câbles sous-marins.

Le N.C. René Descartes

La base marine de France Télécom (Marine) de La Seyne sur Mer a su s'adapter aux modifications juridiques et techniques autour de son métier : la pose et l'entretien des câbles sous-marins. L'ancien Centre de l'administration des PTT est devenu la Base marine d'une société filiale de France Télécom. FT(M) possède 4 navires-câbliers dont 2 sont bases à La Seyne sur Mer : le *N.C. René Descartes*, navire de pose et le *N.C. Raymond Croze*, navire de réparation chargé de l'entretien du réseau de Méditerranée.

1 - La fabrication et la pose d'un câble sous-marin.

1 – Etudes préalables

La première étape de la réalisation d'un câble sous-marin est de déterminer son tracé. Un avant-projet est établi à partir des cartes marines pour calculer la longueur du câble, positionner les répéteurs et déterminer les types de câbles. On détermine le coût du système pour les investisseurs. Parallèlement, une étude documentaire plus complète affine le tracé de la route du câble.

L'étude précise du tracé, qui comprend les formalités des permis et des autorisations administratives, peut être demandée au constructeur ou aux opérateurs. Le cahier des charges est assez semblable dans les deux cas et le maître d'œuvre confie les travaux en mer à un navire océanographique et à une équipe de scientifiques pour réaliser les opérations suivantes :

1 – Définir la bathymétrie du corridor choisi (d'une largeur égale à 2,5 fois la profondeur) à l'aide d'un ou plusieurs sondeurs multifaisceaux

2 – Rédiger une étude sédimentaire du tracé dans la zone comprise entre les profondeurs de 0 à 1000 ou 2000 mètres puisque le câble doit être ensouillé partout où cela est possible.

3 - Réaliser une étude électronique (sonar remorqué, profileur de sédiments), caractériser la nature du sol à l'aide de carottiers ou de mesures de résistance (CPT).

4 - Positionner très précisément les conduites sous-marines et les câbles sous-marins d'énergie ou télécommunications rencontrés dans le corridor à l'aide de magnétomètres.

Pour réaliser ces opérations, le navire utilise un positionnement dynamique asservi à un DGPS de grande précision. Le calibrage du dispositif de navigation et des différents appareils permet d'établir des cartes de grande précision et de choisir le meilleur tracé dans le corridor de l'étude. A ce stade, la liaison est définie et les sections ensouillées connues; il ne reste qu'à fabriquer ses éléments (câbles, répéteurs et unités de branchements en mer) et à programmer sa pose.

2 - Fabrication, contrôle et embarquement d'un câble sous-marin

La longueur précise du câble (avec détermination du mou) étant connue, la fabrication peut commencer. L'usine est proche de la mer pour permettre l'embarquement de la liaison. Celle du constructeur Alcatel est située à Calais. Au fur et à mesure de la fabrication, chaque section de câble est stockée dans des cuvelles en usine de façon à raccorder les extrémités de chaque section au répéteur (l'usine d'Alcatel est située à Greenwich en Grande Bretagne). Pendant l'embarquement, les répéteurs sont raccordés au câble pour permettre d'embarquer la liaison en continu sur le navire de pose. L'embarquement s'effectue en continu (24h/24 -7j/7j). L'embarquement simultané de 2 cuves permet d'atteindre 250 km/jour.

3 – Mesures et mise en service d'une liaison

Pendant la pose, la qualité de la liaison est vérifiée en permanence par les ingénieurs et les techniciens du constructeur. Cette opération de contrôle continue entre les centres terminaux après la pose. Après cette première phase qui demande plusieurs semaines, les représentants des acheteurs vérifient les clauses du cahier des charges avant de prendre livraison de la liaison et la mettre en service.

2 - Dérangements et réparation des câbles. Organisation de l'entretien des réseaux

Si l'ensouillage permet de réduire le nombre des réparations, il ne les supprime pas.

Les causes des dérangements sont :

- Humaines (ancrages, engins de pêche ou autres activités en mer). Les activités de pêche (chalutages, dragages de coquilles…) constituent environ 50 % des dérangements; les ancrages ou autres travaux en mer près de 30 %.
- Techniques (défauts de répéteur ou d'unité de branchement) et aléatoires.
- Géologiques (séismes, éruptions volcaniques générateurs ou associés à des courants de turbidité). Les courants de turbidité affectent plusieurs câbles simultanément dans la même zone géographique et peuvent fragiliser l'ensemble du réseau

Pour se prémunir contre les ruptures, les opérateurs ont développé des accords de maintenance par zone géographique. Dans la zone des mers Méditerranée, Rouge et Noire, deux navires français et italien (le *NC Raymond Croze* le *NC Teliri*) restent disponibles pour toute intervention à partir de leurs bases de La Seyne sur Mer et de Catane.

Pour sécuriser leur réseau, les opérateurs achètent de la capacité sur plusieurs câbles pour constituer des sous réseaux en boucle. Si le réseau de l'océan Indien est défaillant, les opérateurs européens peuvent rétablir leur trafic sur le Sud Est Asiatique par les Etats-Unis via les artères transatlantiques et transpacifiques. La carte mondiale publiée par Alcatel montre les routes des télécommunications. Comme celle du transport maritime, elle emprunte les trois océans avec des points faibles potentiels (mer Méditerranée, Egypte, mer Rouge, détroit de Bab el Mandeb, détroit de Malacca, détroit de Luzon entre Taiwan et les Philippines).

Conclusion

Pour conclure, nous rassurerons d'abord les Seynois car l'établissement de La Seyne sur Mer de France Télécom (Marine) est toujours bien occupé avec l'entretien du réseau posé dans les trois mers Méditerranée, Noire et Rouge. Il s'est constitué un domaine de compétence indispensable aux grands opérateurs mondiaux. Quant au *René Descartes,* qui n'est plus visible dans la darse des câbliers, il installe des câbles dans le Sud Est asiatique pour des constructeurs japonais et américains depuis deux ans. Les deux autres navires *Léon Thévenin* à Brest et *Chamarel* à Capetown entretiennent les câbles des zones Atlantique et d'Afrique du Sud (hémisphère Sud).

Alcatel (avec une usine à câbles à Calais) est le premier constructeur mondial. Alcatel par le biais de sa filiale Alda (Alcatel-Louis Dreyfus Armateurs) arme une flotte de 6 navires de pose et d'entretien. Pour les grands constructeurs mondiaux, la maîtrise d'une technologie de pointe n'est pas le gage de profits.

Il y a vingt ans, le téléphone était source de profits pour les monopoles. La structure des prix basée sur la durée et la distance permettait de surfacturer les communications interurbaines et internationales. Le régulateur américain imposait alors l'utilisation des satellites de télécommunication et les programmes Intelsat et Inmarsat constituaient les seules opérations rentables du secteur spatial de la Nasa et les gouvernements européens utilisaient les bénéfices du téléphone pour financer leurs recherches (filière électronique, plan calcul, investissements de TDF, etc.). La concurrence a permis de revenir à la vérité des prix. Mais les utilisateurs d'Internet réclament toujours plus de capacité disponible sur leur connexion illimitée. Aujourd'hui les opérateurs naviguent au plus juste.

Les prestataires de service à valeur ajoutée qui utilisent l'Internet sont les grands bénéficiaires. Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter etc.) et les moteurs de recherche (Google) utilisent le réseau mondial construit par les opérateurs et captent l'attention d'une clientèle devenue captive. Ils drainent les revenus publicitaires et sont les grands bénéficiaires de la donne actuelle.

Gérard FOUCHARD & Alain VAN OUDHEUSDEN

Conférence du 9 novembre 2009.
LE PROCES DES TEMPLIERS par Jacques MIQUEL.

Le 13 octobre 1307 tous les templiers du royaume de France sont arrêtés dans leurs commanderies sur ordre du roi de France Philippe le Bel.

C'est en 1120 que les templiers sont mentionnés pour la première fois par Guillaume, archevêque de Tyr, dans son *Histoire du Royaume latin de Jérusalem*. C'est à l'issue de la croisade et de la constitution du royaume de Jérusalem que sont créés les ordres militaires et religieux. Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en premier, en 1113, voués aux tâches d'hospitalité, puis vers 1120 la Milice du Christ ou templiers qui assuraient la police des routes, ainsi que d'autres ordres comme les Chevaliers de Saint-Lazare qui soignaient les lépreux, mais aussi les chevaliers Teutoniques de langue allemande avec leurs homologues de langue anglaise, les chevaliers de l'ordre de Saint-Georges. Après la chute d'Acre, en 1291, les templiers se réfugient dans l'île de Chypre, alors royaume franc. Ils installent à Limassol leur maison principale qui abrite le conseil de l'Ordre.

Les chevaliers des ordres religieux et militaires sont tous issus de la noblesse, ce sont des religieux qui ont prêté les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, comme dans tous les ordres monastiques. Leur spécificité par rapport aux autres ordres religieux est qu'ils combattent, les armes à la main, les infidèles.

En Occident, d'importantes donations organisées en commanderies leur assurent des revenus conséquents provenant, pour l'essentiel, de l'exploitation des terres.

Qu'a-t-on reproché aux templiers ? On les a accusés essentiellement de trois faits graves : en premier, de renier le nom de Jésus Christ ainsi que la croix et donc d'être des hérétiques, puis d'adorer comme les infidèles une idole à tête humaine le "baphomet" et enfin de pratiquer entre eux la sodomie. Ces accusations gravissimes sont celles portées habituellement contre les hérétiques.

Qui a porté ces accusations? Le roi de France Philippe Le Bel, bien que l'ordre du Temple ne relève et ce depuis ses origines, que de la papauté. On peut assez légitimement penser que le roi qui avait déjà tenté par le passé de mettre la main sur l'ordre du Temple sans parvenir à ses fins, était avant tout intéressé par ses richesses réelles ou supposées. Il est vrai que l'Ordre prêtait régulièrement de fortes sommes à la royauté et que le trésorier du royaume était souvent celui du Temple. Après deux guerres successives, la guerre de Guyenne (1294-1296) immédiatement suivie par celle des Flandres (1297-1305), le royaume était financièrement exsangue. La dévaluation de la monnaie, les emprunts forcés auprès des bonnes villes et des communautés de marchands, la confiscation des biens des juifs du royaume avant leur expulsion ainsi que celle des banquiers Lombards ne suffisent pas à renflouer les caisses de l'Etat.

Ayant eu vent des accusations portées à l'encontre des templiers par un certain Esquin de Floyran, de Béziers, le roi décide de s'attaquer au Temple. Le 14 septembre 1307 des lettres secrètes sont envoyées à tous les sénéchaux du royaume pour faire procéder à l'arrestation, à l'aube du 13 octobre suivant, de tous les templiers du royaume. L'opération est un succès complet, d'autant plus que le grand maître de l'Ordre et une grande partie du conseil qui était alors à Paris sont arrêtés.

Ces arrestations seront faites sous le couvert de l'inquisiteur de Paris, Guillaume de Paris, à la demande du roi dont il est également le confesseur. C'est après l'échec relatif de la Croisade Albigeoise (1209-1244) où, malgré la victoire militaire des armées croisées du nord de la France, des foyers d'hérésies cathare subsistaient encore, que l'on va créer l'Inquisition. L'objectif de celle-ci est d'amener l'hérétique potentiel à reconnaître ses fautes pour être au final pardonné après une peine et réintégré dans le giron de l'Eglise.

Le grand maître Jacques de Molay, un homme déjà âgé pour l'époque, il a 60 ans, va rapidement reconnaître ses erreurs. Cet aveu quasi spontané et assez inexplicable va plonger tous les templiers dans le désespoir et va aboutir, par obéissance à leurs dignitaires, à une succession d'aveux. La réaction du pape sera rapide et particulièrement vive, car c'est à lui, et non au roi de France, de s'occuper de cette affaire. Le roi va écrire aux rois d'Aragon et d'Angleterre pour leur demander, eux aussi, d'arrêter les templiers. Le pape va alors reprendre l'affaire en main en promulguant, le 22 novembre, une bulle demandant aux autres souverains de faire procéder à l'arrestation et à l'interrogatoire des templiers. En même temps le pape dessaisit les inquisiteurs jugés trop inféodés au pouvoir royal.

En mai et juin 1308 le pape et le roi se rencontrent à Poitiers. Un accord est trouvé pour la suite de la procédure. Une commission apostolique émanant du Saint-Siège procèdera à des interrogatoires pour savoir si l'ordre du Temple, en tant que tel, est coupable. Des conciles diocésains ou provinciaux enquêteront sur l'innocence ou la culpabilité de chaque templier. Un concile sera réuni en 1310 à Vienne, au sud de Lyon, en terre d'Empire, pour décider, au vu des résultats de l'enquête, du sort du Temple.

Le grand maître Jacques de Molay va provoquer un coup de théâtre, le 26 novembre 1309, en revenant sur ses aveux et en déclarant que l'Ordre est innocent. A Paris, près de 600 templiers obéissant en cela à leur grand maître comme la Règle le leur avait appris, reviennent eux aussi sur leurs aveux et veulent désormais défendre l'Ordre. La réaction du roi pour casser les défenseurs du Temple sera immédiate et d'une redoutable efficacité. Il fait à nouveau interroger un certain nombre de templiers et les 54 qui reviennent sur leurs aveux antérieurs, qu'ils disent avoir été arrachés sous la torture, sont immédiatement déclarés relaps, remis à l'autorité laïque et brûlés le jour même dans un champ situé à l'extérieur de la porte de la Bastille. Désormais les templiers, effrayés, se taisent et peu d'entre eux persistent à vouloir défendre l'Ordre. Jacques de Molay dans une déclaration solennelle indique que l'Ordre est innocent et que dorénavant il se taira, ne voulant être interrogé que par le pape en personne. Dans les autres pays d'Europe il n'y a guère que dans les Etats proches de la France (Navarre, royaume des Deux-Siciles) que les templiers seront déclarés coupables.

Vu la longueur de la procédure le concile ne se réunira qu'en 1311 dans la cathédrale de Vienne en présence de 160 prélats en plus de la curie pontificale représentant toute l'Europe. Le roi de France avec la cour et son armée est également présent. Le pape et la majorité des pères du concile ne souhaitent pas condamner les templiers. Mais la pression du roi de France est forte et le pape, malade et fatigué par la longueur de cette affaire qui a commencé il y a cinq ans, décide d'en finir. Il réunit son consistoire secret et, après l'avoir consulté, décide de lui même d'abolir l'Ordre. Il estime que même innocent il a été trop sali par cette affaire. Et puis qui voudrait maintenant y entrer ? En pleine séance du concile il proclame donc l'abolition irrévocable de l'ordre du Temple.

Mais l'affaire n'était pas définitivement close car il restait le cas de Jacques de Molay et des dignitaires qui attendaient toujours d'être interrogés par le pape. Le 18 mars 1314, à Paris, à l'occasion d'un concile, alors que les cardinaux prononçaient, sans les avoir à nouveau interrogés la sentence de réclusion à perpétuité, Jacques de Molay et Geoffoi de Charny, précepteur de Normandie, déclarèrent, à la surprise générale, que l'Ordre était pur et sain. Considérés comme relaps ils furent remis aux mains du prévôt royal. Le soir même le roi en conseil privé décida de les faire immédiatement brûler dans l'île des Javiaux sur la Seine. Dans leurs dernières paroles ils maintinrent que l'Ordre du Temple était innocent.

Les templiers relâchés – la très grande majorité d'entre eux – se fondirent dans la population ou rejoignirent leurs familles. D'autres retournèrent dans leurs anciennes commanderies qui avaient été données aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui vit ainsi le nombre de ses commanderies multiplié par trois ! Philippe le Bel, comme le pape, mourut la même année. Il n'avait pas réussi à s'emparer des biens des templiers, mais les sommes demandées aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en dédommagement du procès des templiers furent considérables, sans compter l'argent prêté au roi par les templiers et qui ne sera jamais restitué aux hospitaliers.

Tous les historiens s'accordent pour dire que l'ordre du Temple était innocent, même s'il y a eu en son sein quelques brebis égarées. Mais les Croisades étaient passées de mode et depuis la perte de la Terre Sainte les templiers avaient perdu leur mission, qui était la défense de la Terre Sainte. C'est dans ces circonstances que Philippe le Bel va mettre à terre l'Ordre qui avait le plus fait pour la sauvegarde et la conservation de la Terre Sainte. L'ordre du Temple ne s'en relèvera jamais.

Jacques **MIQUEL.**

Conférence du 1er février 2010
LA BATAILLE DE L'EAU par André BLANC.

<u>Première partie</u> : Généralités, ressources et difficultés.

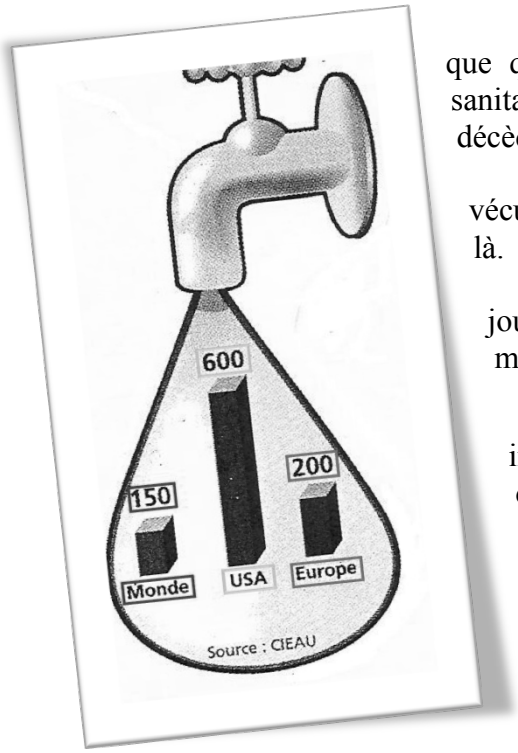

Consommation en litre, par jour et par habitant.

Si, pour nous, ouvrir un robinet est un geste anodin, il faut savoir que quelque 1,5 milliards d'humains ne disposent pas de systèmes sanitaires minimums et que chaque année 5 millions d'individus décèdent d'une affection liée à l'eau.

Aucun point de la planète n'échappe à cette bataille de l'eau, vécue différemment suivant les régions, surconsommation ici, pénurie là.

Si les Américains du Nord consomment 600 litres d'eau par jour, les Européens 200, le reste du monde seulement 150 en moyenne.

Il s'agit d'une priorité humanitaire, puisque pénurie et insalubrité sont une cause de mortalité pour ¼ de la planète, d'un défi technologique pour capter et assainir une matière première fragile et enfin d'une menace géopolitique là où les Etats s'en disputent les ressources que souvent, ils sont obligés de partager.

Dans l'ensemble, la ressource en eau douce qui ne représente que 2,5% pour 97,5% d'eau salée devrait être suffisante; les difficultés proviennent d'une répartition très inégale de cette eau.

Les 40000 milliards de m^3 issus de la pluie ne tombent à 60% que sur 9 pays : le Canada, la Russie, la Chine, l'Indonésie, l'Inde, les Etats-Unis, la Colombie le Brésil et la République du Congo avec sa forêt équatoriale. Le Proche et Moyen-Orient restent dans les régions où la rareté de l'eau se pose avec le plus d'acuité.

1 - L'eau dans le monde.

Eau salée : 97,5% et 1365 millions de km^3	**Eau douce** : 2,5% et 35 millions de km^3 Rivières, lacs, réservoirs : 0,3% Nappes phréatiques, sols, marécages, bassins souterrains, pergélisols : 30,8% Glaciers, couverture nuageuse : 68,9%

Les populations ayant accès à l'eau potable sont déconnectées de la ressource. Ainsi en Amérique du Sud où l'eau abonde et le risque de pénurie absent, 10 à 20% manquent d'eau, alors qu'aux Etats-Unis où les réservent sont très basses par suite d'une surconsommation, les utilisateurs sont entièrement desservis par des infrastructures d'approvisionnement. La ressource est exploitée au maximum des possibilités comme en Europe où l'on va jusqu'à gaspiller 50% de l'eau prélevée.

D'autres, comme l'arc aride qui va de la Mauritanie à la Mongolie, ajoutent aux difficultés climatiques le manque d'infrastructures qui permettraient la recherche, le traitement et l'assainissement de l'eau.

Autre source d'inquiétude, la population a doublé au XXe siècle et ses besoins ont triplé. Les réserves naturelles étaient de 16800 m^3 en 1950, l'U.N.E.S.C.O. en a évalué 6600 en 2000, 4800 en 2025 par habitant, et, pour 2050, a évalué, que 2 à 7 milliards d'humains pourraient manquer d'eau sur les 9,3 milliards prévus.

Aux Etats-Unis, l'agriculture surexploite les réserves, l'Europe n'est pas à l'abri, à cause de la concentration urbaine et de l'industrialisation intense.

Au Maghreb et en Asie la croissance démographique, l'irrigation massive, n'amélioreront pas les tensions entre les Etats.

Il faut savoir que 73% de l'eau sont utilisés pour l'agriculture, 21% pour l'industrie, 6% pour les usages domestiques; qu'il faut 3500 litres d'eau pour obtenir un kg de blé, 4500 l pour un kg de riz, 30 l pour un litre de bière; que dans l'industrie, il faut 10 l d'eau pour un litre d'essence, 100 l pour un kg de pâte à papier ou de laine, 3500 l pour une automobile. Ces chiffres montrent l'importance du précieux liquide dans l'alimentation, l'industrie, dans la vie économique et par conséquent dans la géopolitique.

2 - Utilisation de l'eau douce

On ne peut pas faire l'impasse sur le réchauffement climatique avec la modification des glaciers dont le taux de fonte a doublé entre 2004 et 2006. Ceux des Alpes ont perdu 30% de leur surface en 150 ans.

En Espagne, entre 1880 et 1980, au moins 94 glaciers ont disparu, de 1990 à nos jours le dégel a provoqué la disparition totale des petits glaciers et réduit de 50 à 60% la surface des grands. Les glaciers andins perdent 0,8 à 1 mètre par an et leur front recule de 10 à 12 mètres. Ces retenues d'eau solide, dans un futur proche, ne seront plus disponibles pour les cultures, l'industrie et la production hydroélectrique.

En Arctique, la banquise est fragilisée comme l'a prouvé le voyage de la goélette *"Tara"* en 2006 qui n'a mis que 2 ans pour se libérer des glaces contre 3 ans pour le *"Fram"* en 1893.

Dans l'Antarctique, un pan de la banquise a fondu sur une superficie équivalente à 4 fois la région parisienne. Entre 1979 et 2000, la banquise estivale a diminué de 33%.

Si pour les pays en voie de développement, le problème majeur est le manque d'infrastructures pour accéder à l'eau potable et à l'assainissement, les pays développés ne seront pas à l'abri de la raréfaction de la ressource naturelle et devront faire fasse aux conséquences du gaspillage et organiser des transferts d'eau comme on l'a vu en été 2008 pour l'Andalousie.

Deuxième partie

1 - Les grands travaux

Les ouvrages destinés à capter l'eau et à la transporter existent depuis l'Antiquité. Ils correspondent aujourd'hui aux besoins à satisfaire. Ainsi ont été construits des grands barrages dans le monde, "Narmada" en Inde, "Atatürk" en Turquie qui retient un lac artificiel de 817 km^2 et celui des "Trois Gorges" en Chine (185 mètres de hauteur, 2,3 km^2 sur le Yantzé).

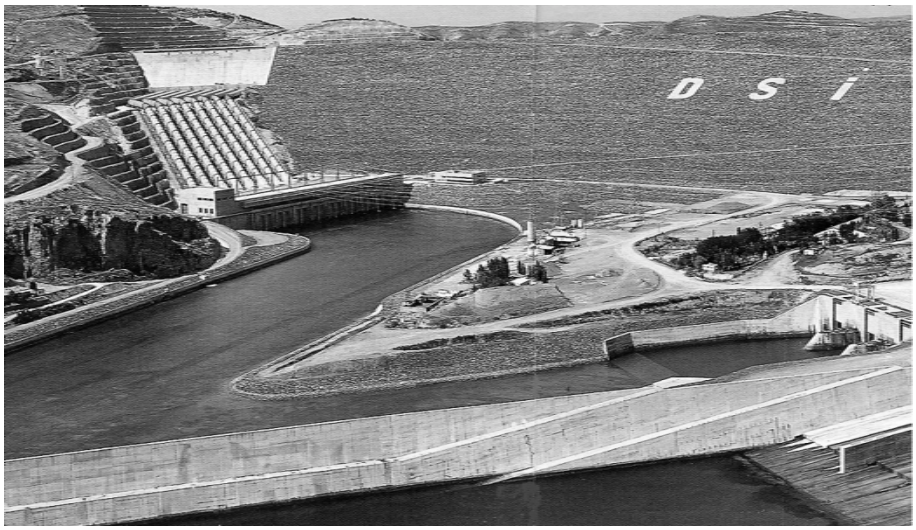

Barrage d'Atatürk en Turquie

Les records s'accumulent : la Libye est traversée par 3000 kilomètres de pipelines à travers le désert amenant à Tripoli l'eau de nappes phréatiques préhistoriques et donc non renouvelables.

En Arabie Saoudite, l'eau de mer est dessalée à raison de 13 milliards de litres par jour par distillation de l'eau de mer dans l'usine de Jubaï, 2 tuyaux de 266 km de long approvisionnent Riad en eau potable. Procédé coûteux que seuls peuvent se permettre les pays à fort revenus surtout situés au Moyen-Orient.

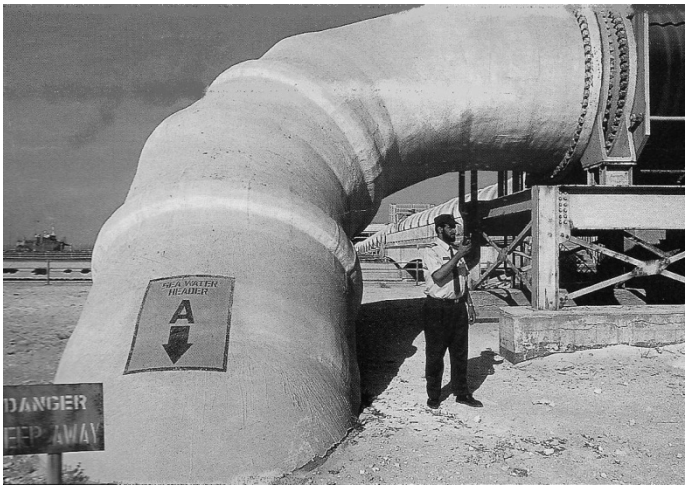

L'Algérie a lancé des projets de dessalement qui devraient fournir 10% des besoins en eau, également des projets de pompage dans la nappe albienne du Sahara devant assurer 100000m^3 d'eau pour les habitants de l'extrême sud algérien.

En Espagne, 6 usines de dessalement fonctionnent, une vingtaine d'autres sont en construction. A noter les problèmes posés par le rejet de saumure du procédé dans une mer fermée comme la Méditerranée.

Dans le Nord du Chili, 60000 litres d'eau sont captés chaque jour par des "pièges à nuages".

2 - Les conflits

Les spécialistes de l'O.A.A. (Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture) indiquaient que l'eau et l'alimentation étaient des sources de conflits potentiels et recensaient 300 points chauds dans le monde: 250 fleuves et rivières traversent deux ou plusieurs Etats, des nappes souterraines sous plusieurs pays.

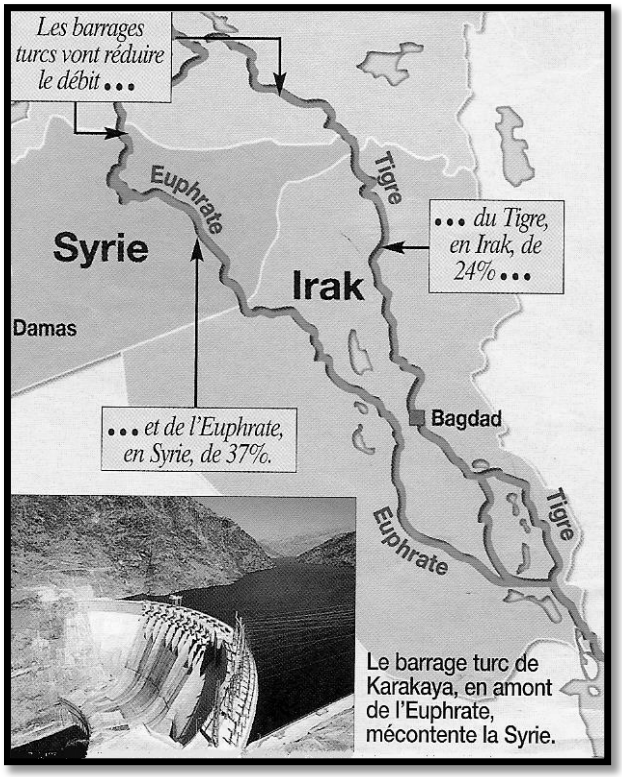

En Israël, le problème est toujours sous-jacent, le Jourdain qui alimente toute la région est exclusivement contrôlé par le pays ainsi que les 2 nappes phréatiques dont 90% de l'eau extraite alimentent le pays, l'une en Jordanie, l'autre entre Jaffa et Gaza pratiquement à sec. L'occupation du Golan, source du Jourdain envenime les relations entre les 2 pays, ainsi que l'idée de construire un barrage sur le Yarmouk, affluent du Jourdain à la frontière des 2 pays.

Pays d'amont militairement et économiquement dominant, la Turquie a construit des ouvrages gigantesques sur le Tigre et l'Euphrate qui réduisent leur débit en Syrie de 37%, en Irak de 24%, d'où les protestations des partenaires.

Anouar El Sadate prévenait en 1978 : "le Nil est une question de vie et de mort pour laquelle nous n'hésiterons jamais à entrer en guerre". Le fleuve mythique traverse de ses 6676 km de long 8 pays avant de pénétrer en Egypte au barrage d'Assouan, retenue d'eau de 6500 km^2. L'Egypte en utilise 15 milliards de m^3, le Soudan 18,5 milliards et vient d'inaugurer un barrage monumental à Méroé en mars 2009. L'Ethiopie argue que 80% du débit du Nil se forme sur son territoire alors qu'elle ne peut en utiliser que 0,3% et envisage de pomper le Nil en amont.

Plus à l'Est, l'Inde et le Pakistan se disputent le bassin de l'Indus. La diversion du Gange vers Calcutta et les projets du Népal et du Bouthan d'exploitation de ses eaux provoquent de vives tensions entre l'Inde et le Bengladesh. Cette région voit son sort suspendu à 2 fleuves himalayens, le Gange et Brahmapoutre qui, suite à des prélèvements importants et faute d'un débit assez puissant subiraient des montées d'eau salée du Golfe du Bengale rendant impropre la culture des terres arables imprégnées alors de sel.

D'autres régions sont considérées comme à haut risque : l'Afrique australe (Okavango, Limpopo, Zambèze), la frontière orientale entre la Russie et la Chine, les glaciers de l'Himalaya qui alimentent près de 40% de la population mondiale. On peut comprendre l'intérêt que représente le Tibet pour la Chine.

Les Etats-Unis accusent les Mexicains de polluer le Rio Grande dont le débit a chuté de 73%, les Mexicains reprochant aux Etats-Unis de prélever tellement d'eau que ce fleuve a pratiquement disparu à son embouchure.

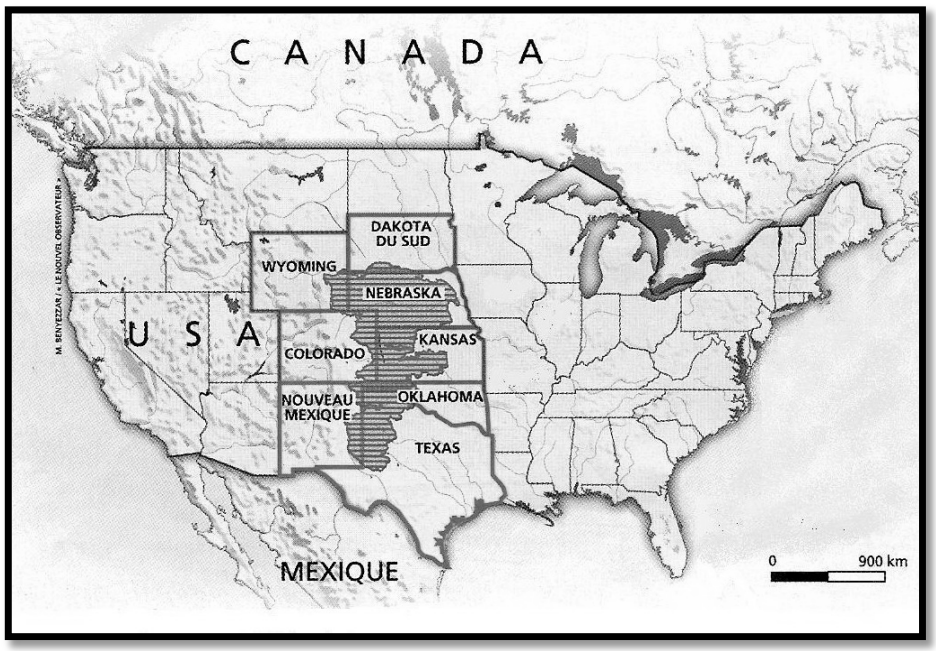

Les Etats-Unis dont la réserve souterraine d'eau d'Ogallala, la plus grande du continent américain la voient s'épuiser 14 fois plus vite qu'elle ne se reconstitue suite à une surconsommation effrénée. Ils se sont tournés vers le Canada et ses immenses réserves d'eau ce qui a induit quelques tensions : la Colombie britannique a mis l'eau du fleuve Columbia sous embargo, mêmes situations conflictuelles sur le fleuve Fraser, les Grands Lacs, les rivières de la prairie canadienne.

L'Equateur et le Pérou s'affrontent au sujet de leur frontière, la rivière Cenepa. Et la liste des points de tension n'est pas exhaustive.

Sans aller jusqu'aux conflits armés, le problème de l'eau empoisonne les relations entre Etats, s'ajoutant aux rivalités anciennes, aux objectifs politiques et stratégiques, aux querelles nationalistes et religieuses.

L'eau peut devenir une arme de guerre ou de pression politique et militaire: exemple la Turquie qui, en échange d'un débit minimum de l'Euphrate de 500m^3/s, impose à la Syrie de ne plus accueillir de Kurdes sur son territoire.

3 - Solutions

La communauté internationale n'est pas indifférente à ce problème. Depuis Kyoto en 2001, des forums, dont le dernier s'est déroulé à Istanbul en mars 2009, tentent de trouver des solutions.

L'O.N.U., lors du Sommet du Millénaire fixait de réduire de moitié, d'ici 2015, la population n'ayant pas accès à l'eau potable ainsi que celle qui ne possède pas de système d'assainissement. Défi colossal, les pays en voie de développement devant réaliser en quelques années ce que les pays riches ont mis 2 siècles à construire.

L'aide internationale s'élève à 80 milliards de dollars alors qu'il en faudrait 180 et n'atteint que le 1/3 de ce qu'elle était en 1970. Quelques solutions sont mises en avant : dessalement qui reste l'apanage des pays riches; une meilleure irrigation pour les cultures (70% des eaux de sources sont utilisés mais près de la moitié est perdue par évaporation); mettre fin aux problèmes de fuites d'eau potable, aux détournements, au vandalisme dans certains pays en développement; récupération des eaux usées dont les procédures de traitement sont bien au point (moins de 2% sont utilisés). De ces discussions, il ressort que pour prévenir les risques de pénuries et la montée des tensions, la clef demeure le partage des eaux entre bassins excédentaires et déficitaires, et seule une approche collective et une volonté des gouvernements peuvent apporter une solution au problème.

Loïc Fauchon, président du Conseil Mondial de l'eau, coorganisateur du forum d'Istanbul disait : "A cet instant de l'histoire, nous nous trouvons confrontés à un défi majeur : utiliser plus de ressources d'eau et en même temps les protéger, les valoriser, les conserver et même les réutiliser".

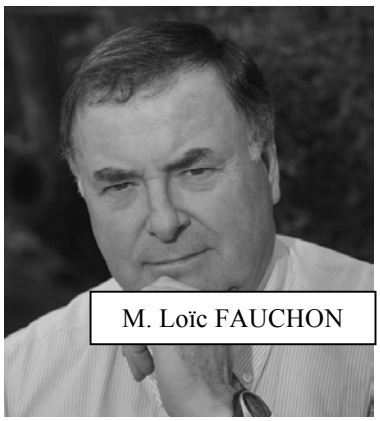
M. Loïc FAUCHON

André BLANC
Diaporama Bernard ARGIOLAS

Sources :
- Revue internationale stratégique.
- *Atlas mondial de l'eau,* Saa Diop & Philippe Rekacewiez, éd. Autrement.
- *L'eau, une responsabilité mondiale,* O.N.U. 2006.
- *L'Or blanc,* M. Barlow et T. Clarke, Fayard.
- La Presse.

Oui…

Je redoute déjà cette fin de semaine
Quand ma fille de seize ou dix-sept ans à peine
Me dira doucement : "Papa, je veux te voir…
Est-ce que je pourrais dormir chez lui ce soir?

Puisqu'il faut que cette heure un jour ou l'autre arrive,
Oh! Puisqu'un père est comme un arbre que l'on prive
De garder les fruits mûrs que sa branche a portés,
Puisqu'il faut se résoudre à perdre ces beautés,
Alors dans la seconde où viendra le silence,
Bien sûr sans lui montrer ma terrible souffrance,
Je serrerai les poings d'un chagrin inouï
Et mon cœur abattu dira simplement "oui".

Yannis SANCHEZ
(Composé le 25 octobre 2005 et lu à l'occasion de la soirée poétique du 11 mai 2009)

Le filet du pêcheur a désormais une adresse e-mail. N'hésitez pas à l'utiliser pour nous faire part de vos suggestions, de vos remarques, de vos encouragements, mais aussi de vos réserves ou de vos critiques. Nous vous répondrons rapidement, et ces échanges permettront de faire vivre notre filet, pour qu'il réponde le plus possible à vos attentes.

lefiletdupecheur.asam@gmail.com

Germaine LE BAS, Marie-Claude et Bernard ARGIOLAS

LE COIN DES GOURMETS

Magdeleine BLANC

BOURRIOLS

(Une recette auvergnate adressée par Mme LAPORTE en se souvenant des mots du célèbre CURNONSKY : "La cuisine de chacune de nos provinces est comme le reflet du paysage, elle est le produit du sol et du climat".)

Pour 5 personnes, à préparer la veille.
3 pommes de terre, 5 gr. de levure de boulanger, ½ l de lait, 1 verre d'eau, 125 gr de farine de froment, 75 gr. de seigle, 75 gr.de farine de sarrasin (on peut n'utiliser que la farine de froment), saindoux, beurre.

On fera cuire les pommes de terre la veille, à l'eau, en robe des champs; lorsqu'elles seront cuites, les éplucher et les écraser.

Délayer la levure dans un peu de lait tiédi, puis incorporer la farine de froment, puis celle de seigle et enfin celle de sarrasin et les pommes de terre. Délayer l'appareil avec un peu d'eau, puis le lait. On sale et on couvre le *"garlou"* (récipient en bois de la taille d'un seau) avec un torchon et on laisse lever.

Le lendemain, si la pâte est trop épaisse, on ajoute un peu de lait. Pour la cuisson, travailler comme pour les crêpes dans une grande poêle appelée *"tuile"*. Graisser le fond de la poêle et verser une louche de pâte. Quand la crêpe est cuite d'un côté, la retourner. Laisser dorer un côté plus que l'autre. Mettre une noisette de beurre sur le *"bourriol"* avant de le plier en quatre.

Pour l'Auvergne, CURNONSKY écrivait : *"Avec ses vallées sauvages, ses forêts profondes, ses plaines fertiles, son ciel d'un azur profond quand y brille le soleil d'été, l'Auvergne est riche de produits de qualité qui procurent une cuisine savoureuse. Beaux légumes, fruits excellents, un bétail : bœufs, moutons, porcs aux chairs savoureuses, volailles bien nourries, gibier abondant, écrevisses, truites des torrents, brochets, saumons permettent des recettes originales donnant un caractère particulier à la cuisine d'Auvergne sans oublier naturellement sa gamme des fromages pour ne citer que la fourme, la Saint-Nectaire, le Cantal"*

Dans le N°78 (1er trimestre 2001), vous trouverez les recettes, adressées par Mme J. LAPORTE, du "Pounti" et du "Millard".

PIZZA RAPIDE

250 gr. de farine (11 cuillerées à soupe), 6 cuillerées à soupe d'huile, 6 cuillerées à supe d'eau, 1 pincée de sel, ½ sachet de levure chimique, moutarde, gruyère, jambon, tomates bien mûres..

La pâte, une fois bien étalée, la piquer avec une fourchette, la tartiner de moutarde. Couper des lamelles de gruyère, les poser sur la moutarde. On peut mettre du jambon au dessus. Couper les tomates en rondelles, saupoudrer d'aromates à son goût, ajouter l'huile d'olive. La cuisson dure environ ½ heure.

GATEAU LORRAIN *(adressé par un ami mosellan)*

50 gr. de beurre frais, 3œufs, un paquet de levure alsacienne, 1 paquet de sucre vanillé.

Faire fondre légèrement le beurre, y mélanger les jaunes d'œuf, le sucre, le lait, les blancs d'œuf battus en neige, les paquets de levure et de sucre vanillé.

Mettre la pâte dans un moule beurré (autant que possible à petit bord). Enfourner à four chaud. Cuisson : environ ¾ d'heure.

MOTS CROISES

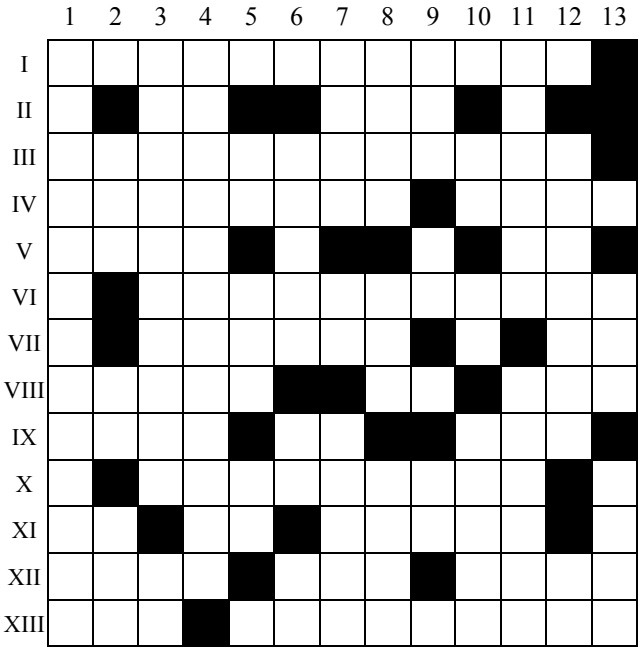

Horizontalement – I Peuvent s'améliorer – **II** Deux voyelles. S'en servit – **III** Disposition à se mettre en colère – **IV** Beaucoup l'ont été, mais pas tant qu'on croyait. Difficile – **V** Ville d'Italie sur le Borbore. Du verbe avoir – **VI** Causes d'appréhension – **VII** Certains muscles. Dans l'arrondissement de Dieppe sur la Bresle – **VIII** On peut y donner ou pas. Offre une alternative. Poulie – **IX** Contre. En Chaldée. Cachés – **X** Moulins à vent – **XI** Aimée par Zeus. Négation. Attachés – **XII** Peut être blanc ou brun. A sa flûte. Saillie d'une roue d'engrenage – **XIII** Peut être un repaire. Inquiète.

Verticalement – 1 Lorsque l'Etat se désengage – **2** Coupé court. Premier de liste. Accord. – **3** Activité de réaction. Voie *(abrév.)* – **4** Irréductible séduction. – **5** Pronom démonstratif. Endormirait (à moitié). Article. – **6** Amérindien canadien. Personnage de B. Brecht. Personnel navigant *(abrév.)* – **7** Une vraie scie. Pronom personnel. Décontracté – **8** Mère de Horus. Préfixe d'égalité. En deux mots, neutre – **9** Musette dans le temps. Le même *(abrév.)*. Arrivé au monde – **10** Début d'iambe. Article contracté. Comme un arc – **11** Partie du littoral recouverte par la marée. Habitent à l'Est de l'Europe – **12** Publiées. Adverbe de négation – **13** Coula l'eau. Avares.

REPONSES AUX MOTS CROISES

DU NUMERO 113

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I	I	N	I	T	I	A	T	I	O	N	S	■	Q
II	N	A	V	E	■	G	A	B	E	L	O	U	S
III	E	■	R	E	V	E	R	S	■	■	L	L	■
IV	V	I	E	■	■	S	T	E	R	N	U	M	S
V	I	N	S	U	■	■	E	N	A	■	B	■	E
VI	T	E	S	S	O	N	S	■	M	■	I	■	N
VII	A	D	E	S	■	E	■	■	P	A	L	E	T
VIII	B	I	S	E	A	U	■	S	E	R	I	N	E
IX	L	T	■	■	■	I	R	E	■	C	T	■	U
X	E	S	T	■	B	L	A	N	C	■	E	O	R
XI	S	■	U	■	A	L	I	S	E	S	■	S	S
XII	■	■	E	T	H	Y	L	E	N	E	■	E	■
XIII	M	I	R	A	■	■	■	S	E	T	T	E	R

COLLIER DE PERLES

Au temps ancien du Certificat d'Etudes, on pouvait relever une floraison de perles :

- ✓ L'alcool est dangereux car il tombe dans l'estomac qui éclate ensuite.
- ✓ Le vent qui souffle sur la Méditerranée s'appelle le rococo.
- ✓ Le hérisson, le crapaud, l'hirondelle aident le jardinier à manger les insectes.
- ✓ Les Francs, qui étaient peu civilisés utilisaient la loi sadique.

VIE DE LA SOCIETE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après l'Assemblée Générale du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni le jeudi 17 décembre 2009, afin d'élire le Bureau et de répartir les tâches.

Composition du Bureau	Présidente	PADOVANI Jacqueline
	Président d'Honneur	BESSON Jacques
	Vice-présidents	BLANC André, PONSTON Jacques
	Trésorière	LE BAS Germaine
	Trésorière Adjointe	SICARD Thérèse
	Secrétaire Général	PONSTON Jacques
	Secrétaire Adjointe	ARGIOLAS Marie-Claude
	Archiviste-Bibliothécaire-Conservateur	ARGIOLAS Bernard
Conférences	Calendrier, organisation, étude	PADOVANI Jacqueline, PONSTON Jacques
	Logistique, projections	LIEUTAUD Raymond, ARGIOLAS Bernard
	Accueil, approvisionnement	PADOVANI Jacqueline, LIEUTAUD Raymond
	Archives-cassettes des conférences	BLANC Magdeleine, LIEUTAUD Raymond
Sorties		AUDIFFREN Thérèse, JAUFFRET Jean-Michel, LIEUTAUD Raymond
Filet du Pêcheur	Directeur de la publication	ARGIOLAS Bernard
	Equipe de réalisation	ARGIOLAS Bernard, ARGIOLAS Marie-Claude, LE BAS Germaine.
	Equipe de rédaction	BESSON Jacques, BLANC André, BLANC Magdeleine, PADOVANI Jacqueline, LIEUTAUD Alexandra.
Commission du Livre		ARGIOLAS Bernard , ARGIOLAS Marie-Claude , AUDIFFREN Thérèse, BLANC André, LE BAS Germaine, LIEUTAUD Raymond, PADOVANI Jacqueline, PONSTON Jacques, QUIVIGER Marc, SASSO Bernard.
Organisation envois		AUTRAN Jean-Claude
Contrôleur aux comptes		TRAVIN Christian
Représentant des Amis de La Seyne auprès de l'O.M.C.A.		PADOVANI Jacqueline

MEMBRES ACTIFS du C.A.

Mesdames : ARGIOLAS Marie- Claude, AUDIFFREN Thérèse, BLANC Magdeleine, LE BAS Germaine, PADOVANI Jacqueline, SICARD Thérèse

Messieurs : ARGIOLAS Bernard, AUTRAN Jean-Claude, (BESSON Jacques), BLANC André, JAUFFRET Jean-Michel, LIEUTAUD Raymond, PONSTON Jacques, QUIVIGER Marc, SASSO Bernard.

Soit : 14 (+1) membres au Conseil d'Administration.

Le 23 décembre 2009

Le Secrétaire — J. PONSTON

La Présidente — J. PADOVANI

BULLETIN D'ADHESION ET D'ABONNEMENT

Adhésion à la Société des Amis de la Seyne, sans abonnement au Bulletin :	**8 €**
Abonnement au Bulletin, *"Le Filet du pêcheur":*	**12 €**
Adhésion avec abonnement au Bulletin, membre actif de la Société :	**20 €**

Montant à verser :

- Soit par chèque à l'ordre de : **"<u>Les Amis de La Seyne Ancienne et Moderne</u>".**
- Soit au C.C.P. 115451E Marseille.
- Soit en espèces, lors des réunions ou conférences.

Le chèque accompagné du bulletin d'adhésion est à adresser à :

<u>Madame Germaine LE BAS "Clos des Villas", 526 faubourg Montmélian. 73000 CHAMBERY</u>

(à découper ou à recopier de préférence)

NOM……Prénoms…….
Adresse……
…….....
Tél…….....Adresse électronique……..

N.B. L'adhésion couvre la période du 1er octobre au 30 septembre.

HYMNE AU PRINTEMPS

Petit Printemps, au vert corsage,
Qui souris à travers tes pleurs,
Tu permets à l'abeille sage
De butiner toutes nos fleurs.
Par ton éternelle Jouvence
Et ton regain d'activités,
Tu magnifies la Renaissance
De l'Espoir, par l'hiver rebuté.

A nos Amours, ta main fidèle
Sert de guide. Et nos ébats,
Suivant la coutume éternelle,
Seront de ceux qu'on n'oublie pas.

Ainsi-donc, charmant petit Augure,
Poursuis toujours ta Destinée,
Afin qu'en tous temps, par Nature,
La Femme soit toujours aimée.

André ROUX